



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Nancy pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

	Session 2010	Code : 500 32314	Page : 1/1
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée totale
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		0h 15
Épreuve :	EP2B - CONDUITE D'UNE PROJECTION		Coefficient: 3
	(PARTIE NUMÉRIQUE)		

SUJET À REMETTRE AUX CANDIDATS

PARTIE NUMÉRIQUE

Conduite d'une projection (temps imparti: 15 minutes)

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle

Aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé.

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- arrêter le programme, le modifier et le remettre en route à la demande de l'examineur. (Le choix de la modification, du point d'arrêt du programme et de son re-démarrage est à l'appréciation de l'examineur.)
- mettre hors exploitation les équipements de projection